

Projet d'annexes du document final du sommet

Document de référence pour les sessions 2, 3 and 4

24^{ème} Réunion du comité de pilotage, 18-19 octobre 2022

Ce document est partagé avec les membres du Comité de pilotage comme base de discussion pour les sessions 1, 2 et 3. Les projets d'annexes sont un travail en cours et seront discutés par le groupe de rédaction après la réunion du Comité de pilotage. Deux autres documents de référence pour la réunion doivent être lus conjointement avec ce projet d'annexe :

- 1) Il est proposé que les termes de référence des coprésidents et des membres du comité de pilotage, présentés pour adoption, soient liés à l'annexe 3 du document final.
- 2) Le document de salle sur les conclusions des conversations informelles sur le nouveau modèle de prestation du PMCED fournit des informations de base supplémentaires pour l'annexe 2 proposée du document de résultat.

Contacts :

Mme Andrea Ries, Suisse andrea.ries@eda.admin.ch ;
M. S. Kite Nduwa & Th. Somakpo, RDC skitnduwa@yahoo.fr / thierrysomakpo@yahoo.fr
M. A. K. Azad, Bangladesh akazadjewell@gmail.com
M. Vitalice Meja, Coprésident non exécutif meja@roafrica.org

(Projet) Annexes du document de résultats

Préambule

Tous les acteurs concernés par le développement sont impatients de traduire l'approche centrée sur les pays proposée pour mieux travailler ensemble en mesures pratiques pour engager et inciter les mandants et les partenaires à s'engager. Cela est essentiel pour concrétiser la vision du Partenariat mondial - maximiser l'efficacité de toutes les formes de coopération au développement pour le bénéfice partagé des populations, de la planète, de la prospérité et de la paix - et l'ambition d'accélérer l'action au niveau national conformément aux accords de Nairobi et aux documents finaux de Genève.

Le Partenariat mondial a lancé une série d'instruments novateurs et de processus multipartites pour accélérer la réalisation des engagements en matière de coopération efficace au développement, y compris ceux pris lors du Sommet 2022 sur la coopération efficace au développement. Le nouveau suivi du GPEDC et le dialogue connexe au niveau national sont au cœur de cet effort, générant des preuves pour un dialogue et une action inclusifs dans les pays, parallèlement à une plus grande responsabilisation et à un suivi des ODD (annexe 1). Cette démarche est liée à un nouveau "modèle d'exécution" dirigé par les membres et les parties prenantes (annexe 2), aux modalités de travail propres au GPEDC (annexe 3) et à l'utilisation croissante d'une série d'outils et d'instruments destinés à fournir des orientations, à partager des enseignements et à créer une dynamique pour que tous les acteurs clés s'engagent de manière pratique à contribuer à l'Agenda 2030 et aux ODD, par le biais de partenariats et d'une coopération plus efficaces (annexe 4).

Une coopération au développement efficace reste un programme d'apprentissage collectif. De nombreuses bonnes pratiques et solutions de développement innovantes existent et inspirent l'adaptation à différents contextes, mais des goulets d'étranglement et des obstacles systémiques compromettent le passage à l'échelle de l'efficacité ainsi que l'impact que cet agenda peut avoir.

Annexe 1 : Le nouveau suivi

Le suivi du Partenariat mondial est notre source reconnue de preuves pour suivre les progrès réalisés par rapport à nos engagements et nos principes communs. Il alimente le suivi et l'examen des ODD au niveau mondial, notamment en tant que source de données officielle pour les ODD 5 et 17.

Sur la base des décisions que nous avons prises lors de la réunion de haut niveau de Nairobi en 2016 et de la réunion de haut niveau de New York en 2019, nous avons réformé le cadre et le processus de suivi du Partenariat mondial afin qu'il soit adapté aux besoins pour contribuer aux défis pressants de l'Agenda 2030. Il renforce l'engagement multipartite sur une coopération au développement efficace aux niveaux national et mondial et génère une dynamique politique et un changement de comportement en faveur d'un partenariat plus efficace pour réaliser les ODD.

Le nouveau **cadre de suivi** (*ce que nous mesurons*) conserve les mesures existantes, y compris celles qui suivent les progrès de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), et il est capable de suivre les tendances et de promouvoir la transparence et la responsabilité parmi toutes les parties prenantes au niveau national. Des preuves supplémentaires seront également générées sur la nécessité de ne laisser personne de côté et sur le renforcement des données et des systèmes statistiques dans le cadre des efforts déployés pour tenir cet engagement. L'engagement du secteur privé par le biais de la coopération au développement étant un catalyseur essentiel de l'Agenda 2030, le cadre comprend désormais une évaluation des principes de Kampala sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.

Le **processus de suivi** réformé (*comment nous mesurons*) reste un *processus mondial* et contribue aux preuves mondiales. Il reconnaît la nécessité de renforcer les processus, la responsabilité, l'apprentissage et les actions au niveau national parmi tous les acteurs. En réponse au cycle quadriennal des MHN, le suivi biennal sera remplacé par un *cycle mondial continu de quatre ans*. Cela signifie que, pendant chaque cycle, les pays ont la possibilité de mener le suivi à un moment qui permet d'intégrer de manière optimale l'exercice dans les processus au niveau national. Ainsi, le *cycle continu mondial de quatre ans* permet une préparation et une mobilisation adéquates des parties prenantes, et offre la possibilité d'une phase spécifique de réflexion, de dialogue et d'action sur les résultats.

La mise en œuvre du suivi renouvelé permettra de relever les défis d'un partenariat efficace dans le paysage évolutif de la coopération au développement. Le Partenariat mondial fournira des preuves opportunes et pertinentes pour éclairer les dialogues, les politiques et les pratiques, et pour obtenir une traction politique, tant au niveau mondial que national.

Cela nécessite une volonté politique et des actions de la part de tous les pays et des parties prenantes du PMCED. Cela signifie que :

- Nous reprendrons l'exercice de suivi à partir de 2023 et achèvera la collecte des données d'ici 2026. Cela nous permettra également de contribuer avec des données au niveau des pays au rapport mondial et de fournir des preuves des progrès réalisés pour la prochaine réunion de haut niveau.
- Nous soulignons la nature multipartite de l'exercice de suivi et la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes concernées aux niveaux appropriés et à travers toutes les phases, du début au dialogue, jusqu'à l'action sur les résultats.
- Nous nous engagerons dans un suivi inclusif et un dialogue au niveau national pour réfléchir aux résultats, faciliter l'apprentissage et formuler conjointement des plans pour traduire les résultats en actions.
- Nous utiliserons la flexibilité intégrée du nouveau suivi et nous nous efforcerons d'intégrer et de soutenir son institutionnalisation dans les systèmes et instruments nationaux pertinents.

- Nous soutenons le traitement de la responsabilité et de la transparence par le biais d'un tableau de bord qui sera mis à jour de manière continue (au fur et à mesure que les pays terminent les phases de suivi et fournissent des informations) pour suivre les progrès des pays, y compris sur les paramètres clés et les plans d'action. Nous fournirons également des profils de résultats de suivi pour les pays partenaires et les partenaires du développement.
- Nous saluons les pays partenaires qui se sont déjà engagés dans le prochain cycle de suivi [4th], y compris ceux qui commenceront l'exercice à partir de 2023. [Liste des pays]

Annexe 2 : Améliorer l'efficacité de l'action au niveau national pour l'Agenda 2030

Les partenariats efficaces nécessitent des processus dirigés par les pays et qui leur appartiennent afin d'éliminer les blocages et de mieux assurer le développement. **L'examen 2021 du PMCED a recommandé des mesures pratiques pour accroître l'adoption et l'application des principes d'efficacité là où ils comptent le plus** : au niveau national et local, en relation directe avec les priorités clés et émergentes, et sous l'impulsion de toutes les parties prenantes sous la direction d'un gouvernement inclusif.

Par conséquent, nous allons promouvoir et soutenir une coopération au développement efficace par le biais d'une approche plus localisée, dirigée par les membres, et faire des investissements stratégiques pour stimuler l'action au niveau national, guidés par les priorités programmatiques stratégiques mondiales et en utilisant les offres mises à disposition par le Partenariat mondial (Annexe 4).

Le succès du Partenariat mondial dépend de sa capacité à stimuler les progrès et la dynamique au niveau mondial par l'institutionnalisation des principes d'une coopération efficace au niveau national. Cela nécessitera le leadership et l'appropriation des gouvernements et des parties prenantes.

L'institutionnalisation de l'efficacité au niveau national pour stimuler l'action et l'apprentissage :

Nous utiliserons le suivi et le dialogue connexe dans le pays pour "institutionnaliser l'efficacité" et générer des plans d'action qui stimulent l'apprentissage et l'action de toutes les parties prenantes (voir annexe 1).

Nous identifierons et renforcerons une structure existante ou, si nécessaire, nous soutiendrons la mise en place d'une nouvelle **structure au niveau du pays** afin de faciliter le suivi et l'apprentissage du pays et de planifier des actions de suivi basées sur des preuves.

*Conformément à la **nature multipartite** du Partenariat mondial, ces structures et processus nationaux sont ouverts à toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de développement et tous les acteurs non exécutifs concernés. Ces structures aident à identifier les priorités et les opportunités et servent d'interface entre les pays et le Partenariat mondial ainsi que les structures de coordination nationales et sectorielles existantes. Dans un certain nombre de contextes nationaux, ces structures sont souvent soutenues par le système des coordonnateurs résidents des Nations unies, le PNUD et d'autres entités du système de développement des Nations unies. Nous travaillerons avec le système des coordonnateurs résidents des Nations unies, le PNUD et les membres concernés de l'équipe nationale des Nations unies.*

Nous soutiendrons et **renforcerons les capacités spécifiques et durables de toutes les parties prenantes au niveau national** pour qu'elles s'engagent dans le dialogue et l'action correspondants, en tenant compte des différences de capacité et de disponibilité.

Nous **nous engagerons activement aux niveaux supérieurs du gouvernement**, avec les ambassadeurs et/ou les chefs de la coopération au développement, et les hauts responsables des OSC locales et internationales opérant localement et d'autres parties prenantes au niveau exécutif.

Générer des preuves pour le suivi de l'Agenda 2030 et ne laisser personne de côté :

Nous utiliserons les preuves de l'efficacité du suivi pour informer et rechercher des synergies avec les processus pertinents et les plateformes existantes liées à l'Agenda 2030. Cela inclut les examens nationaux volontaires des ODD, les cadres de financement nationaux intégrés, les stratégies nationales pour le développement des statistiques, ainsi que les

priorités nationales et régionales.

Nous utiliserons les résultats de ce suivi pour **informer et affiner notre approche de l'initiative "Leaving No One Behind"**.

Nous renforcerons la mise en œuvre de l'efficacité de la coopération au développement dans les **processus sectoriels et thématiques au niveau national**.

Nous négocierons des partenariats à tous les niveaux, y compris avec des acteurs thématiques opérant verticalement, comme pour l'action climatique.

Utiliser les données nationales pour une action régionale et mondiale

Nous soutiendrons les plateformes régionales qui rassemblent les parties prenantes de toute la région et regroupent les données disponibles. Les plateformes régionales peuvent être un outil pour renforcer les capacités des parties prenantes nationales et faciliter l'échange de connaissances et d'expériences.

Nous veillerons à ce que les enseignements tirés au niveau national soient systématiquement partagés au niveau mondial et régional dans le cadre des processus pertinents des Nations unies et des régions. Nous donnerons une impulsion mondiale à l'agenda en permettant aux acteurs nationaux d'apporter leur expérience aux forums mondiaux et régionaux.

Annexe 3 : Modalités de travail : Rôles et responsabilités

L'ambition d'accélérer l'action au niveau national **exige un renforcement du leadership avec une clarification des rôles et des responsabilités**. Cela doit être équilibré avec un effort pour maintenir une fonction stratégique d'apprentissage et de responsabilité au niveau mondial, dirigée par les coprésidents.

En tant que , les **coprésidents et les membres du comité directeur du PMCED s'engagent à soutenir la transition vers une action nationale plus importante tout en se concentrant sur l'apprentissage et la responsabilité au niveau mondial pour accélérer l'action au niveau national**. Cela implique que les membres s'efforcent de coordonner leurs actions au niveau national, de partager les enseignements, d'établir des partenariats et de soutenir le dialogue au niveau mondial, notamment par le biais des réunions de haut niveau et de haut niveau du PMCED. La transition vers une action nationale plus importante sera également une priorité pour les futurs programmes de travail de la PMCED, qui se concentreront sur l'impact, les ressources nécessaires et seront évalués de manière plus systématique.

Le modèle de représentation du PMCED, basé sur les circonscriptions, et la composition des coprésidents et du comité directeur restent intacts, conformément à l'accord de Nairobi¹ . Toutefois, les rôles et responsabilités des coprésidents et des membres du comité directeur seront modifiés comme suit afin de garantir une plus grande clarté sur les fonctions de représentation et de fond :

1. Les rôles de représentation et les responsabilités des coprésidents et des membres du comité directeur, y compris la composition, les schémas de rotation et les calendriers, les initiatives visant à renforcer les voix des pays partenaires dans la gouvernance du PMCED, ainsi que les fonctions de coordination améliorées pour assurer une plateforme dirigée par les membres qui donne la priorité au suivi et aux dialogues avec les pays, aux espaces d'apprentissage et aux initiatives thématiques, ainsi qu'un engagement plus fort avec les organisations régionales et les groupes d'intérêt, sont clarifiés dans les présents **termes de référence (lien → . Voir le document de référence pour la réunion du comité directeur)**. Il décrit également les fonctions globales correspondantes de l'Équipe commune d'appui.

2. Co-présider les fonctions de fond :

Chacun des quatre coprésidents (pays fournisseur, pays double, pays bénéficiaire ; non exécutif) continue d'assumer les responsabilités convenues suivantes afin de stimuler l'engagement et la sensibilisation au niveau politique et de favoriser une plus grande attention à l'action dans les pays en matière d'efficacité :

- a) **Représenter le Partenariat mondial et conduire son positionnement et son orientation stratégiques**. Cela comprend la convocation des réunions du comité directeur et la liaison avec les membres pour s'assurer qu'ils comprennent leurs rôles et responsabilités et qu'ils sont en mesure de s'engager activement et d'encourager les progrès sur les priorités convenues dans les programmes de travail, y compris sur le suivi et les efforts pour accélérer le dialogue et l'action au niveau national. Il s'agira également de diriger les travaux techniques et politiques liés aux aspects pertinents du programme de travail lui-même.
- b) **Renforcer l'élan politique parmi tous les partenaires aux niveaux stratégiques**, notamment en établissant et en maintenant des partenariats au plus haut niveau politique avec toutes les parties prenantes, en dirigeant l'organisation des réunions de haut niveau et des réunions de haut niveau, en fournissant une orientation substantielle et en incitant les gouvernements des pays partenaires à diriger le nouveau suivi et les dialogues afin de promouvoir l'action au niveau national, et en menant des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour amplifier la portée du GPEDC au niveau national, régional et thématique.

¹ Pour plus de détails sur les responsabilités de représentation, voir le lien TORs.

- c) **Diriger les efforts de mobilisation des ressources pour répondre aux besoins de tous les partenaires, y compris l'équipe d'appui conjointe, afin de remplir leurs fonctions et de mettre en œuvre les programmes de travail**, en veillant à l'engagement de toutes les parties prenantes dans le partenariat, en évaluant régulièrement le comité de direction et en rencontrant les hauts responsables de l'OCDE et du PNUD pour évaluer conjointement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de travail.

3. Fonctions de fond du comité directeur :

- a) **Coordonner et assurer le leadership approprié des groupes d'intérêt** (voir le mandat).
- b) **Diriger et fournir des orientations pour faire progresser la mise en œuvre des programmes de travail du PMCED**, notamment en aidant les gouvernements des pays partenaires à mener les nouveaux dialogues de suivi et d'action connexes et à mettre en œuvre les actions proposées qui en découlent, à codiriger les espaces d'apprentissage et les initiatives thématiques et à soutenir l'action pertinente au niveau national ; et
- c) **Diriger le travail de plaidoyer, de sensibilisation et d'engagement**, notamment en sensibilisant et en promouvant une compréhension commune du travail du PMCED au sein et au-delà de leur propre circonscription, en servant de défenseurs et d'ambassadeurs à tous les niveaux, et en encourageant leur propre circonscription à diriger/contribuer au nouveau suivi et à participer activement aux dialogues d'action et à faire régulièrement rapport au Comité sur les actions qu'ils soutiennent aux niveaux national et régional.

4. Soutien par l'équipe de soutien commune (→ lien vers les TDR)

L'ambition du PMCED de réorienter l'action afin de susciter des changements de comportement et d'avoir un impact au niveau national nécessite une structure de soutien solide sous la forme de l'équipe de soutien conjointe, qui continuera d'être accueillie conjointement par le PNUD et l'OCDE. Les deux organisations continueront à s'appuyer sur leurs mandats respectifs, leurs structures existantes et leur expertise, leurs réseaux et leurs domaines d'avantages comparatifs pour travailler ensemble de manière efficace et complémentaire sur la base d'une division du travail convenue.

Les fonctions essentielles de l'équipe d'évaluation conjointe, sous réserve de ressources adéquates, équilibrées et prévisibles de la part de l'OCDE et du PNUD, seront les suivantes :

1. **La gestion du processus et du cadre de suivi**, notamment le soutien technique aux pays qui entreprennent l'exercice de suivi, y compris le soutien consultatif axé sur la demande pendant la phase de lancement, et la mobilisation pour le suivi, y compris la collecte et la validation des données, la production et l'analyse des résultats connexes et l'établissement de rapports (y compris les rapports sur les ODD) et l'utilisation des résultats à l'appui des dialogues multipartites au niveau national et de la planification des actions .
2. **Services de secrétariat et de conseil aux coprésidents et au comité directeur**, y compris les réunions de haut niveau, les conseils techniques et politiques, le soutien à la conception et à la mise en œuvre des programmes de travail du GPEDC, le soutien à la sensibilisation politique, l'engagement des parties prenantes et la création de partenariats.
3. **Plaidoyer et communication stratégique**, et Apprentissage et gestion des connaissances.

Les rôles et le soutien supplémentaires de l'équipe d'appui commune nécessiteront des ressources additionnelles au-delà de ce qui est nécessaire pour remplir les fonctions essentielles susmentionnées.

Annexe 4 : Outils et initiatives pour rallier l'efficacité future de l'action

Les défis à relever pour que la coopération au développement soutienne la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD exigent des efforts considérables de la part de tous les acteurs concernés par le développement. Les parties prenantes du Partenariat mondial et la communauté élargie de la coopération au développement ont mis au point un ensemble d'outils et d'initiatives pour soutenir les décideurs et les praticiens directement impliqués dans les projets et programmes de coopération au développement au niveau national dans une série de domaines thématiques.

Un tableau de bord pour faciliter l'utilisation des résultats du suivi par la transparence.

Le suivi et les preuves qu'il génère restent l'outil central pour conduire l'action autour de l'agenda de l'efficacité. Pour faciliter l'utilisation des résultats et soutenir l'institutionnalisation et le dialogue au niveau national, les preuves et les informations sur les paramètres institutionnels au niveau national sont mises à disposition par le biais du **tableau de bord du suivi**. Le tableau de bord présente des informations et des données essentielles sur le suivi au niveau national et sera mis à jour après chaque cycle de suivi national pour suivre les progrès des pays, les résultats et les processus connexes ainsi que l'ancrage institutionnel. Il présentera également les profils des partenaires de développement. Les partenaires peuvent également ajouter au tableau de bord des informations telles que leurs derniers plans, stratégies et cadres nationaux, afin que celui-ci serve de plateforme d'information ouverte pour les données et informations complémentaires pertinentes de tous.

Avec des ressources et des investissements supplémentaires, il sera possible à l'avenir de développer une plateforme en temps réel où l'accès au back-end est donné aux partenaires clés pour mettre à jour les données et afficher des informations concernant leurs plans et leurs performances par pays.

Plate-forme de partage des connaissances

Le Partenariat mondial rassemble, sur un pied d'égalité, les principales parties prenantes de l'agenda de la coopération au développement des pays partenaires, des partenaires du développement, des institutions multilatérales et bilatérales, de la société civile, des universités, des parlements, des gouvernements locaux et des plateformes et organisations régionales, des syndicats, du secteur des affaires et de la philanthropie. Les parties prenantes sont unies par leur engagement commun envers les principes d'efficacité. Le Partenariat mondial continue d'être un espace d'apprentissage permettant à ses parties prenantes de respecter conjointement leurs engagements, de développer et de partager des conseils, des bonnes pratiques ainsi que des outils pratiques pour faire progresser une coopération efficace, soutenue par des initiatives mondiales et régionales. La plateforme de partage des connaissances ainsi que les dialogues facilités soutiendront les efforts des parties prenantes.

Ressources de connaissances thématiques

Sur la base du programme de travail 2020-22 du PMCED, nous nous félicitons des **ressources et des outils de connaissance disponibles** et encourageons toutes les parties prenantes à les utiliser et à s'engager dans leurs efforts pour améliorer la conception et la qualité des partenariats et accélérer les actions connexes au niveau national.

- La **boîte à outils des principes de Kampala** pour améliorer l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement, basée sur les principes de Kampala LINK (*repris également dans l'évaluation des principes de Kampala du nouveau suivi PMCED*).
- L'**appel à l'action de Berne** pour guider un soutien efficace aux systèmes statistiques

nationaux et l'utilisation des données pour le développement LINK

- Une **auto-évaluation de la coopération Sud-Sud** efficace élaborée par les pays désireux d'améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération Sud-Sud LIEN
- Les **Directives** volontaires **pour une coopération triangulaire efficace, y compris les études de cas LINK**

Nous nous engageons à mettre ces ressources à la disposition du public sur la plateforme en ligne du Partenariat mondial afin de faciliter leur utilisation et leur adoption par tous les acteurs intéressés.

Programme de travail

Le partenariat mondial continuera de fonder ses priorités sur un programme de travail chiffré.

Le Partenariat mondial abordera les défis nouveaux et à venir dans le cadre de son prochain programme de travail. Ils peuvent inclure l'efficacité du financement du développement durable, y compris les liens avec les cadres nationaux intégrés de financement, l'efficacité de l'action, de la relance et de la préparation en matière de climat ainsi que l'efficacité du système multilatéral dans le contexte de "Notre agenda commun".